



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-018-2020-12

PUBLIÉ LE 10 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

IDF-2020-12-10-001 - ARRÊTÉ du 10 décembre 2020 portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (2 pages)

Page 3

IDF-2020-12-09-003 - ARRÊTÉ Portant renouvellement des membres à la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle (8 pages)

Page 6

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

IDF-2020-12-10-001

ARRÊTÉ du 10 décembre 2020 portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

**ARRÊTÉ du 10 décembre 2020
portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la direction régionale et interdépartementale de
l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code pénal, notamment l'article 432-10 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 décembre 1993 modifié par l'arrêté ministériel du 9 avril 2002 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances auprès des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, modifié par l'arrêté du 9 avril 2002 ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et de recettes ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2019 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'État, en particulier l'article 3 et l'annexe C, désignant la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne comme comptable assignataire ;

Vu l'avis conforme de l'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques du Val-de-Marne en date du 30 novembre 2020 ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France par intérim ;

ARRÊTE

Article 1er : Madame Naïma ZEROUAL, secrétaire administrative du développement durable de classe supérieure, est nommée régisseur de recettes à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans la décision de création de celle-ci.

Article 2 : Le régisseur titulaire est astreint à constituer un cautionnement d'un montant de 6 900 € (six mille neuf-cents euros).

Article 3 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par le barème défini par l'arrêté du 28 mai 1993 susvisé soit d'un montant de 690 € (six-cent-quatre-vingt-dix euros) pour la période durant laquelle il assure effectivement le fonctionnement de la régie.

Article 4 : Le régisseur titulaire est personnellement et pécuniairement responsable de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'ils recueillent ou qui leur sont avancés par l'agent comptable, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Article 5 : Le régisseur titulaire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites judiciaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

Article 6 : L'arrêté n° 2006-19 du 3 janvier 2006 portant nomination de Monsieur Mamadou SAMAKE en qualité de régisseur de recettes auprès de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement est abrogé.

Article 7 : Le préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie de la région d'Île-de-France par intérim, et l'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques du Val-de-Marne, comptable assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon régional) de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris accessible sur le site internet de la préfecture : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Fait à Paris, le 10 décembre 2020

Le Préfet de la région d'Île-de-France
Préfet de Paris

SIGNE

Marc GUILLAUME

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

IDF-2020-12-09-003

ARRÊTÉ Portant renouvellement des membres à la
Commission consultative de l'environnement de
l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle



ARRÊTÉ

Portant renouvellement des membres à la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle

**LE PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L571-13 et R571-70 à R571-80,
 - VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
 - VU** l'arrêté inter-préfectoral n°07-044 du 3 avril 2007 approuvant le Plan de gêne sonore de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle,
 - VU** l'arrêté n°2008-904 du 20 mai 2008, modifié par l'arrêté n°2011-459 du 7 juin 2011, par l'arrêté n°2014139-0003 du 19 mai 2014, par l'arrêté n°2015293-0006 du 20 octobre 2015, par l'arrêté n°2015308-0014 du 4 novembre 2015, l'arrêté n°2016-04-27-021 du 27 avril 2016, par l'arrêté n°2016-05-12-002 du 12 mai 2016 et par l'arrêté n°2018-05-22-018 du 22 mai 2018 fixant la composition des membres de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle,
 - VU** l'arrêté préfectoral n° IDF-2020-11-23-001 du 23 novembre 2020 promulguant les résultats de l'élection des représentants des communes concernées de l'Oise, de la Seine-et-Marne et du Val d'Oise à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle,
 - VU** la délibération n°D/2020/101 du 14 septembre 2020 de la communauté d'agglomération de Val Parisis
 - VU** la délibération n°2020/68 du 10 juillet 2020 de la communauté de communes Carnelle-Pays-de-France
 - VU** la délibération n°20.233 du 15 octobre 2020 de la communauté d'agglomération de Roissy-Pays-de-France
 - VU** la délibération n°35 du 17 juillet 2020 de la communauté urbaine Grand-Paris-Seine-et-Oise
 - VU** la délibération n°2020/07/07 du 16 juillet 2020 de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des 3 forêts
 - VU** la délibération n°20-101 du 20 juillet 2020 de la communauté d'agglomération Saint-Germain-Boucles de Seine
 - VU** la délibération n°DL2020-10-07_20 du 7 octobre 2020 de la communauté d'agglomération Plaine Vallée
 - VU** la délibération n°CC20060602 du 22 juin 2020 de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux
 - VU** la délibération n°CM2020/09/25/23-27 du 25 septembre 2020 de la Métropole du Grand Paris
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

- Article 1er** L'arrêté n°2018-12-04-004 du 4 décembre 2018 portant nomination des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Charles-de-Gaulle, est abrogé ainsi que son arrêté modificatif n°2018-12-14-001 du 14 décembre 2018.
- Article 2** La liste des membres de la commission figure en annexe.
- Article 3** Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée aux préfets des départements du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne et de l'Essonne, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 9 décembre 2020

**Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris**

Signé

Marc GUILLAUME

Annexe:

I. Représentants des professions aéronautiques :

a) Représentants des personnels exerçant leur activité sur l'aérodrome

3) CFE-CGC

Titulaire : M. Hervé PERRIN

Suppléant : Mme Patricia HODIN BOTTI

4) C.G.T.

Titulaire : M. Eric NAMIGANDET

Suppléant : M. Romuald RAMBOER

5) FEETS-FO

Titulaire : M. Antonio FERNANDES

Suppléante : M. Xavier MACCOTTA

b) Représentants des usagers de l'aérodrome

1) Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL)

Titulaire : M. Jean-Félix BARRAL

Suppléant : M. Maxime NOMICO

5) Syndicat national des contrôleurs du trafic aérien (SNCTA)

Titulaire : M. Yann PARENT

Suppléant : M. Guillaume HEIDERIJK

6) Syndicat national de l'assistance aéroportuaire-Union nationale des syndicats autonomes (SNAA-UNSA)

Titulaire : M. Anthony RENAUD

Suppléant : M. Tieu MINH CUONG

7) Syndicat des compagnies aériennes autonomes (SCARA)

Titulaire : M. Georges BAURENS

Suppléant : M. Jean-Pierre BES

8) Airline operators committee (AOC)

Titulaire : M. Marcel FRANGIE

Suppléant : Mme Catherine BARLATIER

9) Chambre syndicale du transport aérien (CSTA)

Titulaire : Mme Léa DALLEY

Suppléant : M. Charles MOY DE LA CROIX

10) Fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM)

Titulaire : Mme Anaïs BENSAT

Suppléant : M. Claude DEORESTIS

11) Compagnie Air France

Titulaire : M. Vincent ETCHEBEHERE

Suppléant : M. Dominique GRANVILLE

12) Compagnie Lufthansa

Titulaire : Mme Isabelle ROEDER

Suppléante :

13) Compagnie City Jet IRL
Titulaire : M. Bernard PEYSSON
Suppléant : M. Philippe GOEMAN

14) HOP !
Titulaire : Mme Laurence BARON-WITZMANN
Suppléante : Mme Laurence NIGEN
Titulaire : Mme Christel GELEBART
Suppléante : M. Laurent JOUYS

15) Compagnie Easyjet Airline RU
Titulaire : M. Sven PAESSCHIERSSSENS
Suppléant : M. Pierre BOGART

16) Compagnie ASL Airlines France
Titulaire : M. Philippe GUITTET
Suppléante : Mme Amandine PATRUNO

17) Board of Airlines Representatives in France (BAR)
Titulaire : M. Jean-Pierre SAUVAGE
Suppléant : M. Yves EZANNO

18) Compagnie Federal Express International (FedEx)
Titulaire : M. Julien DUCOUP
Suppléant : M. Tanguy MARZIOU

19) Compagnie Air France Industries
Titulaire : M. Yves ABBAS
Suppléante : Mme Jessie DELBE

20) Compagnie Servair
Titulaire : Mme Bao Van FLORENTIN
Suppléant : Mme Nathalie CHESNAIS

22) Groupe Europe Handling (GEH)
Titulaire : M. Mildred DAUPHIN
Suppléant : M. Mathieu COMPIEGNE

c) Représentants de l'exploitant :

Aéroport de Paris
Titulaire : M. Marc HOUALLA
Suppléant : M. Edouard MATHIEU
Titulaire : Mme Amélie LUMMAUX
Suppléant : M. Mathieu CUIP

II. Représentants des collectivités territoriales :

a) Représentants des établissements publics de coopération intercommunale visés au 2° a) de l'article R571-73 du code de l'environnement

a) Représentants de la communauté d'agglomération de Val Parisis
Titulaire : Jean-Christophe POULET
Suppléant : Jean-Michel DETAVERNIER

b) Représentants de la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France

Titulaire : Antony YALAP

Suppléant : Jean-Michel BLAZY

Titulaire : Michel THOMAS

Suppléant : Alain AUBRY

c) Représentants de la communauté d'agglomération de Plaine Vallée

Titulaire : Philippe SUEUR

Suppléant : Nicolas LELEUX

Titulaire : Eric BATTAGLIA

Suppléant : Jean-Pierre ENJALBERT

d) Représentants de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux

Titulaire : Régis SARAZIN

Suppléant : Marie-France MAHOUKOU

Titulaire : Stéphane DEVAUCHELLE

Suppléant : Didier TASSIN

e) Représentants de la communauté d'agglomération de Saint Germain Boucles de Seine

Titulaire : Nicole BRISTOL

Suppléant : Pierre-François VIARD

Titulaire : Leïla GHARBI

Suppléant : Thierry BONNET

f) Représentants de la Communauté de communes Carnelle-Pays-de-France

Titulaire : Jacques RENAUD

Suppléant : Sylvie BOCOBZA

Titulaire : Chantal ROMAND

Suppléant : Corinne TANGE

g) Représentants de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

Titulaire : Bruno MACE

Suppléant : Alexandre DOHY

h) Représentants de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise

Titulaire : Gilles LECOLE

Suppléant : Christophe DELRIEU

Titulaire : Patrick MEUNIER

Suppléant : Marie-Claude REBREYEND

b) Représentants de la Métropole du Grand Paris

Titulaire : Dominique BAILLY

Suppléant :

Titulaire : Didier GONZALES

Suppléant :

Titulaire : Emile MEUNIER

Suppléant :

c) Représentants des communes concernées par le bruit de l'aérodrome n'appartenant pas à l'un des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés ci-dessus ou ayant gardé compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores

Titulaires	Suppléants
M. Didier Debrit, premier adjoint au maire de Charny (77)	M. Xavier Ferreira, maire de Charny (77)
M. Eric Ducreau, conseiller municipal de May-en-Multien (77)	M. Alain Forestier, conseiller municipal de May-en-Multien (77)
M. Jean-Louis Ragon, maire d'Oissery (77)	M. Michel David, premier adjoint au maire d'Oissery (77)
M. Guy Lathelize, maire de Villeroy (77)	M. Gaëtan Gagnant, adjoint au maire de villeroy (77)
M. Didier Kuhlen, adjoint au maire de Lagny-le-sec (60)	M. Didier Doucet, maire de Lagny-le-sec (60)

d) Représentants du conseil régional d'Ile-de-France

Titulaire : Mme Samira AIDOU

Suppléant : M. Claude BODIN

e) Représentants des conseils départementaux

1) Conseil départemental de la Seine-et-Marne

Titulaire : M. Olivier MORIN

Suppléant : M. Olivier LAVENKA

2) Conseil départemental des Yvelines

Titulaire : Mme Joséphine KOLLMANNBERGER

Suppléant : M. Jean-François RAYNAL

3) Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Titulaire : M. Pierre LAPORTE

Suppléant : Mme Corinne VALLS

4) Conseil départemental du Val-d'Oise

Titulaire : Mme Isabelle RUSIN

Suppléant : M. Michel AUMAS

6) Conseil départemental de l'Oise

Titulaire : M. Gilles SELLIER

Suppléant : M. Jérôme BASCHER

III. Représentants des associations :

a) Associations de riverains

1) Association départementale de Lutte pour la défense de la nature et de l'environnement (MNLE 77)
(Comité départemental de Seine-et-Marne)

Titulaire : M. Franck SUREAU

Suppléant : M. Guy DARAGON

Titulaire : M. Luc MARION

Suppléant : M. Sylvain BERNARD

2) Défense des Intérêts des Riverains de l'Aérodrome de Pontoise-Cormeilles en Vexin (DIRAP)

Titulaire : M. Jean-Marc BUTEUX

Suppléant : M. Christian BOUILLON

Titulaire : M. Michel BATARD

Suppléant : M. Jacky DESLANDES

3) Ville et Aéroport

Titulaire : M. Roland PY

Suppléant : M. Jean-Noël CARPENTIER

Titulaire : M. Gérard STEMMER

Suppléant : M. Joël MARION

4) Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes (ADVOCNAR)

Titulaire : M. Patrick KRUISSEL

Suppléante : Mme Catherine LE COMTE

Titulaire : M. Pascal BELINGARD

Suppléant : M. Joël RAVENEL

5) Association pour le Respect de l'Environnement et du Cadre de vie (AREC-Plaine de France)

Titulaire : M. Jean-Paul HUNAUT

Suppléant : M. Jean-Louis EULLER

Titulaire : M. Marcel BOYER

Suppléant : M. Alain MALHAIRE

6) Opposition aux Nuisances Aériennes Seine-et-Marne Aisne (ONASA)

Titulaire : M. Daniel LALARDIE

Suppléant : M. Daniel GERTENOT

Titulaire : M. Christian DOREAU

Suppléant : Mme Agnès HUET

7) Association des communes du Val-d'Oise Pour la Protection de l'Environnement et la Limitation des Nuisances Aériennes (APELNA)

Titulaire : M. Nicolas FLAMENT

Suppléant : M. Jean-Charles RAMBOUR

Titulaire : Mme Pierrette CATUSSE

Suppléant : M. Loïc DROUIN

b) Associations de protection de l'environnement

1) Val-d'Oise Environnement

Titulaire : Mme Marie-Hélène MELO

Suppléant : M. Alain HERIN

Titulaire : M. Philippe BEC

Suppléant : M. Bernard LOUP

2) Collectif Inter associatif du Refus des Nuisances Aériennes (CIRENA)

Titulaire : M. Michel DUMAS

Suppléant : M. Daniel LOUARD

Titulaire : M. Philippe HOUBART

Suppléante : M. François GERBOIN

3) France Nature Environnement 77

Titulaire : M. Benoît PENEZ

Suppléante : Mme Mireille LOPEZ

Titulaire : M. Pascal MACHU

Suppléant : M. Didier CHEVALIER

4) Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE 93)

Titulaire : M. Jean-Marie BATY

Suppléant : M. Guy RIBARDIERE

Titulaire : Mme Dominique ROBERT

Suppléante : M. Hervé BRAMY

5) Environnement 93

Titulaire : M. René-Augustins BOUGOURD

Suppléant : M. Edmond KINDT

Titulaire : M. Francis REDON

Suppléant : M. Claude SCHNEIDER

6) Regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise (ROSO)

Titulaire : M. Eric MULOCHOT

Suppléant : M. Didier MALE

Titulaire : Mme Dominique LAZARSKI

Suppléant : M. Olivier QUATREPOINT

7) France Nature Environnement Ile-de-France

Titulaire : Mme Françoise BROCHOT

Suppléant : M. Claude CARSAC

Titulaire : Mme Joëlle BOUCLANS

Suppléante : Mme Josette BUNEL

8) Association des Communes pour la Réduction des Nuisances Aériennes dans l'ouest parisien (ACRENA)

Titulaire : M. Serge GODAERT

Suppléante : Mme Marie-Alice BELS

Titulaire : M. Thibaut GRIPOIX

Suppléant : Mme Marie-Odile COLATRELLA